AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-76234555

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"

(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 109 — 10 AOUT 1976

PYRALE — MAIS

La première génération ayant été particulièrement précoce cette année, il est probable que le deuxième vol et la deuxième génération seront numériquement plus importants qu'en année normale. Les premiers papillons du deuxième vol ont d'ailleurs déjà été observés.

Les chenilles de cette deuxième génération attaquent préférentiellement les épis mais il ne paraît pas rentable d'intervenir contre la deuxième génération lorsqu'il s'agit de maïs de consommation.

En matière de maïs de semence, pour lequel toute attaque de l'épi est préjudiciable, des études ont été entreprises afin de vérifier l'intérêt d'une nouvelle application insecticide, généralement sous forme de pulvérisation. Les résultats ont été très irréguliers. La rémanence des produits apportés sous cette forme est faible surtout si le maïs est irrigué ou si une pluie importante survient peu après ; pour ce deuxième traitement, on peut se demander si l'utilisation de spécialités en granulés ne serait pas plus justifiée.

POU DE SAN JOSE — ARBRES FRUITIERS

Les premières larves de la deuxième génération sont apparues. En conséquence, dans les zones contaminées et de protection, un premier traitement devra être appliqué avant le 15 Août, une nouvelle application devra être effectuée deux semaines après. On pourra utiliser l'une des matières actives suivantes : METHIDATHION (40 g/hl) - OLEOPARATHION (25 g/hl) - PARATHIONS EMULSION (30 g/hl).

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS

Les conditions climatiques exceptionnelles risquent de provoquer des infestations par la mouche des fruits telle qu'on a pu en observer en 1959 à la suite d'un été également très chaud. Les attaques de ce ravageur se caractérisent par une petite tache claire puis brune qui s'agrandit rapidement. La pulpe du fruit devient molle et l'on peut constater dans la partie altérée la présence d'un certain nombre d'asticots. Le fruit pourrit intérieurement. Ce sont les fruits les plus proches de la maturité qui sont attaqués. La pêche et la poire sont particulièrement sensibles à ce ravageur.

La mouche des fruits ne pouvant pas passer l'hiver sous notre climat, les premières infestations sont souvent constatées dans les vergers proches des dépôts d'ordures où sont jetés les fruits attaqués en provenance des pays plus chauds (Espagne, Afrique du Nord, ...) Nous demandons aux arboriculteurs, s'ils viennent à observer des fruits semblant être attaqués par ce ravageur, de bien vouloir nous le signaler et de nous faire parvenir quelques fruits atteints pour identification.

P. /46

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

DORYPHORE — POMME DE TERRE

Cet insecte est présent en grand nombre dans certaines cultures encore en végétation. Il y a donc lieu de surveiller les cultures sensibles afin d'intervenir le cas échéant. Il est rappelé que la lutte contre le doryphore est obligatoire (arrêté du 29 Avril 1948).

ARAIGNEE JAUNE — CULTURES LEGUMIERES

Les conditions climatiques sont très favorables au développement de l'araignée jaune, notamment sur haricot. La lutte contre ce ravageur est difficile ; les acaricides qui donnent les meilleurs résultats sont les suivants :

Acaricides	Délai d'emploi avant récolte	Observations
Benzomate	15 jours	
Binapacryl	21 jours	
Dicofol	15 jours	non dangereux pour abeilles
Tetradifon	7 jours	non dangereux pour abeilles
Chlorphénamidine+Formétanate	30 jours	

Une pulvérisation abondante est vivement conseillée.

Nous rappelons qu'il est nécessaire de respecter scrupuleusement la législation concernant les délais d'emploi des pesticides avant récolte et que seuls les acaricides reconnus non dangereux pour les abeilles peuvent être utilisés pendant la floraison de la culture.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS